

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Montangero « Développons des jardins scolaires pour étudier la saisonnalité et développer le goût des enfants »**

**1. PREAMBULE**

La Commission de la politique familiale s'est réunie en date du 19 mai 2014 de 8h30 à 10h à la salle 55 du DFJC, Rue de la Barre 8 à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Claire Attinger Doepper, soussignée présidente rapportrice, de Mmes les députées Laurence Cretegny, Céline Ehrwein Nihan (remplace Michel Collet), Alice Glauser, Delphine Probst-Haessig, Myriam Romano-Malagrifa, Monique Weber-Jobé (remplace Stéphanie Apothéloz) et de MM. les députés Alexandre Berthoud, Didier Divorne (remplace Marc Oran), Maurice Neyroud, Denis Rubattel, Maurice Treboux et Pierre Volet. M. Stéphane Montangero, auteur du postulat, était également présent.

Mmes Christa Calpini et Sylvie Podio étaient excusées pour cette séance.

Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) était accompagnée de MM. Olivier Duperrex, responsable de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS), Serge Loutan, chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Les notes de séance ont été tenues par Mme Sylvie Chassot, Secrétaire parlementaire, que nous remercions pour l'excellence de ses notes.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La réponse du Conseil d'Etat met en évidence l'ensemble des actions qui traitent du domaine de l'alimentation naturelle et plus largement du contact des élèves avec les cycles de la nature. La conseillère d'Etat indique que le Département est disposé à établir un guide, un *vade mecum* à l'intention des établissements scolaires, des communes ainsi qu'aux réseaux d'accueil de jour.

**3. POSITION DU POSTULANT**

L'idée du *vade mecum* satisfait l'auteur du postulat. Il considère qu'ainsi les enseignants seront mieux sensibilisés à ces programmes. Le député estime en outre qu'une collaboration intergénérationnelle pourrait encore être introduite dans le *vade mecum* ; en plus de créer un lien social important entre générations, la collaboration entre écoles et associations d'aînés favoriserait des programmes comme celui de la création d'un jardin potager où l'entretien durant les périodes de vacances scolaires trouverait ainsi une solution.

Le postulant relève enfin l'intérêt pédagogique des discussions autour du choix de végétaux à planter afin de faire en sorte que les élèves bénéficient des fruits de leurs récoltes.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

A la question de l'évaluation menée sur le programme de « Promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée en milieu scolaire », le chef d'unité indique l'outil « QES » qui se déploie sur 6 mois et comporte (entre autre) des questionnaires, des focus groupes pour les plus petits dont le résultat est restitué à l'établissement qui décide de la suite à donner. Ces outils d'évaluation sont toutefois souvent trop lourds à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet d'établissement. Dans ces cas-là les indicateurs sont plutôt des retours moins formalisés sur le « comment on vit ensemble » et qui font état d'une attitude spécifique des adultes de l'établissement et d'une forme de mobilisation des élèves qui vont permettre une évolution ; soit d'auto-évaluation.

Devant les difficultés rencontrées par certaines communes lors de la mise à disposition d'espaces dans les jardins familiaux, un commissaire estime que des particuliers pourraient collaborer avec un établissement scolaire et bénéficier dès lors d'une surface cultivable en échange de l'entretien du jardin pédagogique durant les vacances scolaires.

#### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 12 voix et 1 abstention.

Lausanne, le 26 juin 2014

La rapportrice :

*(signé) Claire Attinger Doepper*